

LEDEVOIR



CAHIER
2

MONDE

L'exception tunisienne. La chronique de François Brousseau

CULTURE

Antigone, de la réalisatrice québécoise Sophie Deraspe, primé au Festival international du film de Toronto | **B 8**

Le Bloc et le NPD courtisent le Québec

Le parti souverainiste propose une « offre globale »

STÉPHANE BAILLARGEON
À BOUCHERVILLE
LE DEVOIR

Le budget du parti et la plateforme électorale sont adoptés à l'unanimité. Le Bloc québécois (BQ) a son autocar de campagne, et le seul candidat manquant sera désigné sous peu. La formation nationaliste et souverainiste s'engage donc maintenant à fond au Québec dans la campagne électorale fédérale, qui s'étendra jusqu'au 21 octobre. « Il y a un enthousiasme tout à fait propice au démarrage d'une campagne électorale, dit le chef, Yves-François Blanchet. Nous avons beaucoup che-

miné [depuis un an] et nous en sommes rendus à présenter une offre politique globale, complète, qui touche tous les aspects de la vie des Québécois et des Québécoises, sur lesquels le fédéral a une influence, parfois même parce qu'il se donne une influence qu'il ne devrait pas avoir. »

M. Blanchet était en mêlée de presse dimanche midi, sur la Rive-Sud dans la région de Montréal, devant son nouvel autocar bleu de campagne orné du slogan « Le Québec, c'est nous ». Le chef venait de répéter ce mot d'ordre comme un mantra dans un discours

VOIR PAGE A 5 : BLOC



Yves-François Blanchet



Jagmeet Singh

Jagmeet Singh emprunte au Bloc pour séduire

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) n'a pas dit son dernier mot au Québec. Bien qu'il soit en queue de peloton dans les sondages, le chef Jagmeet Singh a dévoilé dimanche une plateforme toute particulière pour la province, en promettant aux Québécois davantage de pouvoirs en matière d'environnement et de langue française. Mais la liste de promesses néodémocrates s'avère en partie une série d'intentions. L'objectif du NPD fait peu de doutes.

Sa plateforme « Ensemble pour le Québec » reprend certaines propositions de longue date du Bloc québécois. Son chef adjoint Alexandre Boulerice s'est même permis d'emprunter le credo des bloquistes, en présentant son manifeste pour le Québec. « Le NPD est la meilleure force politique pour les Québécois. Le NPD, c'est notre parti. On représente les intérêts du Québec. Et on s'en va se battre pour vous à Ottawa », a-t-il lancé à Sherbrooke, alors que les bloquistes se targuent de défendre ces mêmes intérêts depuis 25 ans.

VOIR PAGE A 4 : NPD

Les policiers de *District 31* et les prisonnières d'*Unité 9* dominent aux Gémeaux



L'émission policière *District 31* a trôné au sommet du palmarès du 34^e gala des prix Gémeaux, dimanche, emportant huit trophées, notamment dans les catégories Meilleure série dramatique quotidienne et Meilleur premier rôle féminin dans une série dramatique quotidienne (Hélène Bourgeois-Leclerc, en photo). Sacrée, entre autres, Meilleure série dramatique annuelle, *Unité 9* est repartie avec cinq prix.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

INDEX

Avis légaux..... B4
Culture..... B7
Décès..... B4
Éditorial..... A6
Grille TV..... B7
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B1
Mots croisés..... B6
Religion..... B6
Société..... B3
Sports..... B4
Sudoku..... B6
Le Devoir de cité.. B5

D

Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

LITTÉRATURE

Le problème imaginaire avec le joual

Faut-il adapter un livre québécois pour qu'il rayonne plus chaleureusement ailleurs? Au moment où plusieurs éditeurs québécois se lancent sur le marché français, relançons la discussion. Deuxième texte d'une série de deux.

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

Q

uerelle de Roberval (Héliotrope), deuxième roman de Kevin Lambert, a récolté à sa sortie un joli succès ici. Succès qui pâlit comparé à ce que l'édition française est à recueillir ces jours-ci, tant côté médias que prix littéraires potentiels. *Querelle* tout court, dans la ver-

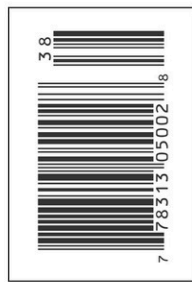
sion renippée et portée par l'éditeur Nouvel Attila, cartonne. Ou score, selon votre allégeance langagière. Est-ce que le *Querelle* original, de chez nous, aurait pu connaître ce même succès en France? Le travail de réédition sur le texte contribue-t-il à une meilleure réception, ou est-ce de l'aplaventrisme?

Il y a les bons exemples: *Mailloux*, d'Hervé Bouchard, publié ici d'abord, en 2002, qui poursuit sa longévité, déjà rare, en étant réédité, tel quel malgré son chant indubitablement québécois (Nouvel Attila, 2016), et qui récolte une discrète mais certaine reconnaissance en France; *Querelle*, qui attire ces jours-ci la lumière, et dont les critiques fran-

çaises vantent la langue. Mais il y a aussi les anecdotes qui font grincer des dents: l'écrivain Christophe Bernard, invité à participer à une table ronde en France, qui se fait dire par l'animatrice qu'elle « attend la version française » de *La bête creuse* (Quartanier) pour comprendre. Si la littérature québécoise contemporaine suscite une curiosité ces temps-ci dans l'Hexagone, la relation avec la langue d'ici — qu'on parle du joual ou d'une oralité québécoise — y reste complexe.

Et cette complexité ne date pas d'hier. Après un premier élan d'enthousiasme pour les écrits québécois

VOIR PAGE A 2 : JOUAL



III POLITIQUE

La rentrée sera bien chargée à Québec

CAROLINE PLANTE
À QUÉBEC
LA PRESSE CANADIENNE

La rentrée parlementaire à Québec s'effectuera le mardi 17 septembre, alors que les élections fédérales battent leur plein. Voici un aperçu des plus gros événements attendus cet automne à l'Assemblée nationale.

Pacte fiscal et fonction publique

Le gouvernement Legault, qui a d'énormes surplus, sera mis à l'épreuve lors de la négociation d'un nouveau pacte fiscal avec les municipalités et du renouvellement des conventions collectives de plus d'un demi-million d'employés de la fonction publique. Les grandes centrales syndicales réclament de meilleures conditions afin de « reconstruire » les services publics, mais le gouvernement les prévient que les surplus budgétaires ne sont pas « infinis » et qu'ils appartiennent aux Québécois. De leur côté, les municipalités rappellent au premier ministre François Legault sa promesse électorale de leur céder un point de TVQ, ce qui représente environ 1,7 milliard de dollars en ce moment.

Médias et mise à jour économique

Le gouvernement a promis de présenter un plan d'aide aux médias, étouffés



par une crise des revenus causée en grande partie par les géants de l'Internet. Le ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, laisse entendre qu'il serait prêt à offrir un crédit d'impôt sur la masse salariale, afin notamment de sauver le Groupe Capitales Médias de la faillite.

En outre, le ministre des Finances, Eric Girard, pourrait profiter de sa mise à jour économique pour abolir la

contribution additionnelle modulée sur le revenu au service de garde, bonifier l'allocation familiale et accélérer l'harmonisation des taxes scolaires. Le président du Conseil du trésor, Christian Dubé, attend patiemment l'étude de l'Institut canadien d'information sur la santé cet automne pour savoir s'il pourra sabrer un milliard de dollars dans l'enveloppe salariale des médecins spécialistes, comme son

Les quatre partis politiques seront très actifs en novembre, organisant tour à tour leur congrès national entre le 2 et le 24 de ce mois.

RENAUD PHILIPPE
LE DEVOIR

parti s'y était engagé en campagne électorale.

Écoles, Hydro et pesticides

Les commissions scolaires telles qu'on les connaît sont appelées à disparaître. Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, déposera un projet de loi pour abolir les élections scolaires et transformer les commissions scolaires en centres de services. Devant la levée de boucliers des commissaires, le gouvernement brandira le rapport « accablant » qu'il a lui-même commandé, qui prouve, selon lui, la nécessité d'une vaste réforme de la gouvernance. Le ministre Roberge aura un automne fort occupé : il devra également continuer de défendre son controversé projet de loi créant des milliers de classes de maternelles 4 ans partout au Québec à un prix faramineux.

Par ailleurs, les députés étudieront le projet de loi 34, arme du gouvernement pour tenter de clore la saga des trop-perçus d'Hydro-Québec. Il s'agit d'un plan de remboursement sur cinq ans, qui ferait économiser aux propriétaires d'une maison unifamiliale 215 \$, mais qui affranchirait la société d'État de plusieurs contrôles de sa tarification par la Régie de l'énergie. Il sera aussi question de pesticides à l'Assemblée nationale cet automne ; une consultation sur leur usage se poursuit du 23 au 26 septembre.

Une langue, plusieurs imaginaires

JOUAL

SUITE DE LA PAGE A 1

dans les années 1960 porté par la langue des Hébert, Blais, Godbout, Ducharme, Aquin ou Miron, la baloune s'est dégonflée. En 1994, Monique Proulx suppliait les Français de considérer la littérature québécoise comme étrangère, eux qui « nous aiment bien tant que nous leur renvoyons de nous une image qu'ils croient reconnaître — la cabane au Canada, les gentils Indiens ». En 2006, David Homel doutait, dans *Le Monde des livres*, de l'« exportabilité » de la littérature québécoise ; Madeleine Gagnon lui répondait au vitriol en nos pages. Un an plus tard, 44 écrivains si-

gnaient *Pour une littérature-monde en français*, en appelant à une décentralisation de la langue française.

De son côté, Nelly Arcan décriait l'aplatissement de sa langue, elle qui revendiquait l'usage des « gouounes », « débarbouillette » et « sous un soleil d'été », alors que son éditeur exigeait par « *standing* littéraire », des « tongs », « gant de toilette » et « par un soleil d'été », sous prétexte que « le mot arrête la lecture. On est quand même au Seuil, ici ».

Qui peut jouer avec le français ?

On n'en est plus là. Certains croient qu'une édulcoration du québécois se pratique encore dans les grandes maisons d'édition française. Une expérience que n'a pas connue Perrine Leblanc chez Gallimard. « Pour *Malabourg*, il n'y a eu aucune intervention de la part de l'éditeur, ni des réviseurs et correcteurs pour « adapter » la langue. Au contraire, la réviseuse a protégé les expressions plus locales. Je n'écris pas en « quèb », mais il y a dans *Malabourg* des expressions et une couleur québécoise. J'aime les régionalismes, les archaïsmes et les québécismes. Je n'hésite jamais à les employer. »

On n'en est plus là, mais il reste des

traces, de teintes différentes dans la perception et l'imaginaire linguistique selon qu'on soit d'un côté ou de l'autre de l'océan. « Historiquement, rappelle l'écrivain et professeur en études littéraires et en histoire culturelle à l'Université de Montréal Benoît Melançon, le français est la langue la plus centralisée au monde, avec un centre sis à Paris, et dans le 6^e arrondissement. » Un centre aussi critique et médiatique. « Ça joue moins qu'avant, mais symboliquement, l'idée demeure. Dans l'imaginaire linguistique actuel, il reste une hiérarchisation des français parlés, explique Melançon. Donc un écrivain français a tous les droits de jouer avec la langue, mais si un écrivain d'ailleurs fait de même il est bizarre, au mieux régional, ou exotique. »

« Quand *Querelle de Roberval* est sorti ici, on n'en a pas fait une obsession linguistique, poursuit M. Melançon. Quelques critiques ont mentionné la force de l'oralité, de la langue, mais au passage. « Là, on ramène le texte à du linguistique parce qu'il sort en France, alors que ce n'est qu'un des nombreux aspects intéressants du roman. Que *Le Monde* pour parler de *Querelle* joigne une entrevue sur le joual montre que les Français ont aussi une idée préconçue du français qui se parle et s'écrit au

Historiquement, le français est la langue la plus centralisée au monde, avec un centre sis à Paris, et dans le 6^e arrondissement

BENOÎT MELANÇON



Québec, et qu'ils plaquent cet imaginaire sur le texte. Ils font la même chose devant les films de Xavier Dolan. Parce que c'est du québécois, il faudrait que la langue de Kevin soit un réalisme linguistique. »

Ce dont Kevin Lambert lui-même se défend. « Ma démarche à la base n'était pas mimétique, pas faite pour capter le réel ; mon rapport à la langue est beaucoup, beaucoup plus compliqué. La discussion autour du québécois comme langue laisse entendre qu'il y aurait une langue authentique qu'on ne ferait que transcrire, comme de l'anthropologie, comme si le processus d'écriture n'était pas littéraire, créatif, déjà une trahison, déjà une traduction. C'est quoi la langue authentique ? On a plein d'auteurs au Québec qui écrivent une oralité pas du tout référentielle, presque inventée. » Claude Gauvreau, Vickie Gendreau, Mathieu Arsenault, Chloé Savoie-Bernard, nomme-t-il.

« Faudrait écrire la vraie langue ? Ça n'existe pas. Et suivre cette chaîne sémantique nous mène à l'idée de la fondation identitaire, d'un « pure-lainisme québécois ». Ça non plus, ça n'existe pas. » Conséquemment, pense-t-il, pourquoi ne pas s'adapter légèrement pour qu'un plus grand nombre nous entende ?

 **SYMCOR**
Accélérer le changement

Et si la transformation numérique pouvait s'accélérer?

Les technologies évoluent rapidement - non pas à petits pas, mais à pas de géant. Découvrez comment Symcor peut fournir des solutions évolutives et sécuritaires à l'échelle de l'industrie.

 Visitez Symcor.ca



Le plan mort

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



En 1541, alors qu'ils remontent la rivière de Canada que nous appelons, après lui, fleuve Saint-Laurent, Jacques Cartier s'arrête, avec son équipage, à l'embouchure de la rivière du Cap Rouge. Ils y trouvent une pierre dure et translucide devant laquelle ils s'agenouillent, tout de suite, pour tâcher de mieux la voir. L'idée qu'il s'agit de diamants fait briller d'étoiles leurs yeux de marins. Mais leur rêve finira rapidement à fond de cale : les diamants espérés ne sont que des cristaux de quartz.

« Faux comme les diamants du Canada » est une expression qui a fait son chemin. Le grand Jos Montferrand, Gilles Vigneault l'a imaginé, aux fins de sa chanson, le cul posé sur le bord du cap Diamant, les pieds trempant dans l'eau du Saint-Laurent. De diamants à Québec, on n'en trouvera pas, sinon celui qu'inaugure, ces jours-ci, sous forme de théâtre, Robert Lepage. Le Diamant de Lepage est bien entendu métaphorique : on le sait, c'est sur le rêve créé et porté dans les consciences que la richesse du théâtre repose — Lepage le sachant mieux que quiconque.

Il y aura bien d'autres rêves de richesse crucifiés sur l'autel de la réalité, des rêves fantasmés par d'autres aventuriers, semblables en quelque sorte à l'équipage de Jacques Cartier. En route pour l'Angleterre, un navire chargé de pyrite de fer resta convaincu, tout au long de sa traversée, d'être lesté de pépites d'or. Une fois la cargaison analysée, ce sont des rires qui constitueront le seul profit de l'équipage. Si je me souviens bien, c'est avec ces pierres, surnommées « l'or des fous », qu'on construisit un mur banal, édifié le long d'une route anglaise, qui continue depuis de baliser les chemins ordinaires de la vie, toujours moins dorée qu'on la souhaiterait.

Les portes de la mine Stornoway viennent de se refermer sur les doigts de toute une société qui les a tenues grandes ouvertes

En 2011, dans le cadre de l'énoncé de son Plan Nord, le gouvernement de Jean Charest donna des voiles aux entreprises minières qui souhaitaient réclamer, au nom d'un souffle politique projeté dans l'aridité de la toundra, une contribution financière substantielle de l'État québécois. Au nombre de ceux qui furent portés par ce vent, on trouve la mine Stornoway, devenue un symbole de cette nouvelle quête coloniale du Nord.

Une entente fut signée cette année-là pour construire une route de 240 km, destinée en exclusivité à la mine. Le projet devait coûter au départ 332 millions de dollars, dont seulement 44 millions étaient payés par la compagnie, le reste étant à la charge de l'État québécois. Dès l'année suivante, des dépassements de coûts étaient constatés pour cette route, tout cela étant facturé aux Québécois. La facture totale risquait alors d'atteindre 428 millions de dollars.

Ce rêve de diamants git désormais crevé, comme plusieurs s'y attendaient depuis le début. La compagnie s'est mise sous la loi de la protection de la faillite, ne continuant à souffler, au cours des derniers mois, que parce qu'elle était sous perfusion et respiration artificielle, aux frais des pouvoirs publics.

Cela me fait songer à l'Australie. Ces jours-ci, on y discute d'un projet de loi, en vigueur déjà dans certains États américains, qui vise à contraindre les bénéficiaires de l'aide sociale à passer des tests de dépistage de drogue, afin de savoir s'ils vivent au-dessus de leurs moyens. Ici, en tout cas, nul besoin de pareils tests pour comprendre que nos plus gros assistés sociaux, au nombre desquels se trouvent les compagnies minières, peuvent se doper à fond d'argent public sans que personne y trouve rien à redire.

Le Plan Nord fut lancé comme on lance de la poudre aux yeux. Jacques Parizeau sera parmi les premiers à déplorer ce voyage vers la Lune, en signalant que toute aide publique devrait au moins être assujettie à un mécanisme de réciprocité rigoureux qui obligerait les entreprises à céder à Québec une participation équivalente de leur actionnariat, au bénéfice direct des citoyens. On voit, par exemple, ce que cela aurait pu donner de différent dans le cas du renflouement récent de Bombardier...

« Je ne vous dirai pas que ça fait "bar ouvert", disait Parizeau, mais les compagnies qui ont des projets dans le Nord ont compris immédiatement ce qu'elles pouvaient en tirer. Le Plan Nord laisse plusieurs portes ouvertes. » Les portes de la mine Stornoway viennent en fait de se refermer sur les doigts de toute une société qui les a tenues grandes ouvertes, sans suffisamment craindre de se faire un jour écraser les doigts.

Le gouvernement du Québec a déjà perdu plus de 300 millions de dollars dans cette opération. Des milliers de petits actionnaires ont, eux aussi, tout perdu. Investissement Québec et la Caisse de dépôt ont vu couler, à eux deux, des centaines de millions.

Après avoir comblé un trou financier, qu'il a laissé se créer en rêvant devant pareils miroirs aux alouettes, l'État se retrouve aujourd'hui coactionnaire de Stornoway, main dans la main avec une société enregistrée dans un paradis fiscal : Triple Flag Mining Finance Bermuda Ltd. Et Québec pourrait continuer d'offrir environ la moitié de l'argent nécessaire sur les 20 à 25 millions de dollars qui risquent de devoir être dépensés encore au cours des prochains mois, ne serait-ce que pour maintenir la mine en activité. Tout un plan mort, en somme.

Les conditions offertes aux compagnies minières continuent de défier l'entendement. Sur les 25 mines en exploitation au Québec, rappelait à raison dans nos pages Jean-Robert Sansfaçon, les redevances touchées par l'État n'ont été que de 220 millions en 2017. L'année précédente, c'était la moitié moins ! Ce qui correspond, au mieux, à 1,5 % de la valeur du minerai prélevé du sol de ce demi-pays. Une honte.

Des centaines de sites miniers abandonnés posent désormais de sérieux problèmes écologiques à l'État. Mais on continue de se contenter, de la part des mines en activité, de redevances qui s'apparentent aux cacahouètes offertes au temps de Maurice Duplessis.

QS demande aux autres élus de l'Assemblée nationale de manifester pour le climat

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Québec solidaire (QS) promet un automne vert pour la reprise des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale mardi. Sa co-porte-parole, Manon Massé, demande aux autres partis de suspendre les travaux le 27 septembre pour que l'ensemble des élus puisse participer à la manifestation pour le climat et ainsi envoyer « un message très fort ».

M^{me} Massé entend également entamer des discussions avec l'Assemblée nationale pour permettre à tous ses employés de manifester « sans craindre de mesures disciplinaires ».

« C'est une façon de dire à nos jeunes : on vous entend, on est présents et on veut répondre "présents" à votre demande », a-t-elle déclaré dimanche à l'issue de la première journée de réunion des députés solidaires à Québec en prévision de cette reprise des travaux mardi.

Six jeunes militants écologistes, âgés de 14 à 20 ans, ont été invités à s'adresser aux députés du parti. « On est ici pour vous dire à quel point on est inquiets, à quel point on a besoin de façon viscérale d'une loi claire pour le climat qui nous indique que le Québec va faire tout de qui est en son possible avec toutes ses ressources, qu'elles soient humaines, économiques, sociales, pour contrer les effets et les causes des changements climatiques », a affirmé Célestine Udhe. Elle a suggéré de réduire le suremballage, d'interdire le plastique à usage unique

et l'obsolescence programmée et de faire du reboisement « de masse ».

La manifestation du 27 septembre s'inscrit dans un mouvement international de grève pour le climat. La jeune militante suédoise Greta Thunberg, devenue la figure de proue de la lutte contre les changements climatiques, sera à Montréal. Elle a été invitée à prononcer un discours dans l'agora de l'Assemblée nationale à Québec ce jour-là, mais elle ne pourra toutefois pas s'adresser aux députés au Salon bleu. QS avait demandé à ce que l'adolescente puisse s'adresser à tous les parlementaires.

« Si Greta était un *businessman* de 60 ans, M. Legault l'aurait invitée il y a longtemps, a insisté le co-porte-parole solidaire, Gabriel Nadeau-Dubois. Mais on verra s'il va venir lorsqu'elle prendra la parole dans l'agora et on souhaite qu'il soit là. Ce serait une démonstration qu'il prend au sérieux l'urgence climatique. » Le premier ministre François Legault s'est dit disposé à rencontrer la jeune militante lors de son passage à Montréal.

Les solidaires veulent talonner le gouvernement caquiste sur la lutte contre les changements climatiques en soulevant la question toutes les semaines. « Le climat va être notre priorité tant que François Legault n'en fera pas sa priorité », a indiqué M. Nadeau-Dubois.

Un manque de courage ?

Gabriel Nadeau-Dubois a aussi mis le premier ministre François Legault au défi de respecter son engagement sur la réforme du mode de scrutin.

« Si la CAQ brise sa promesse, elle va devenir exactement le genre de parti qu'elle a passé des années à critiquer dans l'opposition, c'est-à-dire un parti qui dit une chose pour se faire élire, mais qui fait autre chose pour rester au pouvoir », a-t-il remarqué en marge du caucus des solidaires dimanche.

Contrairement à la ministre Sonia LeBel, le premier ministre Legault n'a pas voulu s'avancer vendredi sur le mode de scrutin qui serait utilisé lors des prochaines élections québécoises, en 2022. Il n'écarte pas l'idée de tenir un référendum pour savoir si les Québécois préféreraient le mode de scrutin actuel — uninominal majoritaire à un tour — ou un système proportionnel mixte qui comprend des députés de circonscription et des députés de liste. Les électeurs pourraient ainsi à la fois choisir un député local et voter pour un parti différent sur la scène régionale.

M^{me} LeBel doit déposer un projet de loi avant le 1^{er} octobre en vue d'accomplir cette réforme. Celle-ci avait toutefois affirmé jeudi que les Québécois continueraient d'utiliser le système actuel pour l'élection générale de 2022, citant les délais de 30 ou de 42 mois évoqués par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) pour se préparer à un nouveau mode de scrutin.

« Si la CAQ veut briser sa promesse, qu'elle le fasse, et qu'elle l'assume comme l'a fait Justin Trudeau au lieu de se cacher derrière le DGEQ, parce que le DGEQ l'a dit et l'a répété, c'est possible de le faire à l'intérieur de 30 mois », a rappelé M. Nadeau-Dubois.



L'enquête pour déterminer les causes de l'incendie a été confiée au Service de police de la Ville de Québec, en collaboration avec le Commissariat aux incendies. SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE QUÉBEC

III PATRIMOINE

La Villa Livernois ravagée

La maison construite pour le photographe Jules-Ernest Livernois en 1905 a été dévorée par les flammes, dimanche, à Québec

LEÏLA JOLIN-DAHEL
LE DEVOIR

La maison patrimoniale, construite pour le renommé photographe Jules-Ernest Livernois en 1905, a été ravagée par les flammes, dimanche, à Québec, se désolent un groupe qui souhaitait sauvegarder la Villa Livernois.

« Je trouve cela d'une désolation inouïe », déplore l'historienne Catherine Ferland, de la Société d'histoire Les Rivières, qui est aussi l'une des animatrices de la page Facebook « Sauvons la villa Livernois ». Elle dénonce ce qu'elle dit être un exemple « du laisser-aller qu'on observe un peu partout au Québec à plusieurs niveaux quand il est question du patrimoine bâti ».

Dimanche matin, un appel a été fait au 911 vers 10 h 30 concernant la présence de flammes dans le bâtiment désaffecté et placardé du quartier Duberger-Les Saules. Le creusage de tranchées a permis d'éviter la propagation des flammes aux bâtiments connexes de la propriété située sur la rue Masson.

Comme la structure interne de la villa était trop instable, les pompiers ont dû recourir à une pelle mécanique pour

poursuivre leur travail, a expliqué au *Devoir* un porte-parole du Service incendie de la Ville de Québec, Bill Noonan. Il ajoute qu'au plus fort de l'incendie, 65 pompiers étaient sur place. « On est obligés de démolir au complet », a-t-il expliqué. Les pompiers ont réussi à éteindre les derniers foyers d'incendie vers 18 h 30, dimanche.

L'enquête pour déterminer les causes de l'incendie a été confiée au Service de police de la Ville de Québec, en collaboration avec le Commissariat aux incendies. L'hypothèse criminelle n'a pas été écartée.

Un « flou juridique »

La maison d'architecture néo-Renaissance italienne possédait une « valeur patrimoniale supérieure », selon la Ville de Québec. Elle ne bénéficiait toutefois d'aucune protection à cet effet. « Le gros problème de la loi en ce moment est que, d'un côté, on peut détruire qu'un bâtiment est d'un intérêt patrimonial élevé, mais cela ne s'assortit d'aucune contrainte pour le propriétaire, ça ne s'assortit pas non plus d'obligations de maintenir en état », explique M^{me} Ferland.

L'historienne fait également état d'un « flou juridique » dans la loi de protection du patrimoine. « Du côté du ministère de la Culture, ce qu'on nous avait dit, c'est : "on ne peut rien faire, c'est la Ville". À la Ville on dit : "non, on ne peut rien faire, c'est au ministère" », illustre M^{me} Ferland.

Afin que d'autres bâtiments patrimoniaux ne subissent pas le même sort que la Villa Livernois, M^{me} Ferland suggère d'ailleurs une réflexion collective et des états généraux sur la préservation du patrimoine bâti. « Qu'est-ce qu'on veut préserver ? Qu'est-ce qu'on doit faire concrètement ? Comment le municipal peut parler au provincial ? Comment on peut mettre en place des structures pour éviter ce genre de chose ? » soulève-t-elle.

« Au rythme où ça va, au rythme où les clochers tombent, où les moulins tombent, où les bâtiments patrimoniaux tombent, c'est pas mal plus sous le poids de notre indifférence que sous le pic des démolisseurs », illustre-t-elle. Au moment où ces lignes étaient écrites, le ministère de la Culture et des Communications n'avait pas répondu aux demandes d'entrevue du *Devoir*.



EN BREF



Manon Massé
VALÉRIAN MAZATAUD ARCHIVES LE DEVOIR

Manon Massé demande à Justin Trudeau de se « mêler de ses affaires »

QUÉBEC — Même si elle est contre la Loi sur la laïcité de l'État, la co-porte-parole de Québec solidaire, Manon Massé, appelle Justin Trudeau à ne pas participer à une contestation judiciaire s'il forme à nouveau un gouvernement. « Mêlez-vous donc de vos affaires, a-t-elle dit en marge du caucus des députés solidaires dimanche. Ça appartient au peuple québécois et, le jour où on fera l'indépendance, on aura tous les moyens de pouvoir régler ces choses-là entre nous. » Le chef du Parti libéral du Canada a réitéré vendredi qu'il « allait toujours défendre les libertés et les droits fondamentaux » et qu'il ne fermait pas la porte à « une intervention éventuelle ». Tournant le dos au compromis Bouchard-Taylor, Québec solidaire s'était fermement opposé à

l'adoption de la loi 21 en juin, qui interdit le port de signes religieux à tout nouvel employé de l'État en position d'autorité, y compris les enseignants. « Nous, on n'est pas d'accord avec cette loi-là, a rappelé Manon Massé. Rendus au pouvoir, on ne va pas reconduire la clause dérogatoire, mais je pense que la question de la loi 21, ça appartient au Québec. Ça appartient aux Québécois et Québécoises et, dans ce sens-là, je pense que le fédéral doit s'en tenir loin. » Le premier ministre François Legault a demandé à tous les partis fédéraux de s'engager à ne jamais contester la Loi sur la laïcité de l'État. Le chef intérimaire du Parti libéral du Québec, Pierre Arcand, a refusé de se mêler du débat.

Le Devoir

Jagmeet Singh demeure évasif sur la question de la laïcité

OTTAWA — Le chef néodémocrate Jagmeet Singh ne cache pas, depuis des mois, qu'il s'oppose personnellement à la loi québécoise sur la laïcité, qu'il juge discriminatoire. Mais il a refusé d'indiquer, dimanche, s'il la contesterait en tant que premier ministre du Canada. « En ce moment, ce que je peux vous dire, c'est que je comprends que le Québec a la juridiction de légiférer au sein de ses compétences », a-t-il répliqué à la question. « Il y a une contestation judiciaire en cour et cette contestation est très importante. J'appuie le droit de contester cette loi en cour », s'est-il contenté d'affirmer. Invité à deux reprises à préciser s'il se joindrait à une contestation citoyenne ou s'adresserait lui-même à la Cour suprême, M. Singh a refusé de répondre. Il venait de recon-

Promesse d'une « nouvelle ère »

NPD

SUITE DE LA PAGE A 1

Jagmeet Singh espère que son offre distincte saura convaincre les Québécois de lui donner une chance et de permettre à ses troupes de conserver ses 14 circonscriptions au Québec. Les derniers sondages le placent en quatrième ou en cinquième position, parfois derrière le Parti vert, et indiquent que le NPD pourrait ne conserver qu'un ou deux sièges. « Reconnaître la particularité du Québec ne suffit plus : nous devons nous engager vers une nouvelle ère où Ottawa est un partenaire plutôt qu'un donneur d'ordres », promet donc la plateforme québécoise.

Un gouvernement néodémocrate reconnaîtrait ainsi que les projets d'infrastructures ayant une incidence environnementale — comme les oléoducs — ne devraient pas échapper à une évaluation environnementale québécoise ni à l'accord du gouvernement et de la population de la province. Bien que le NPD s'engage à ne pas imposer de projet au Québec, il ne va pas jusqu'à promettre de légiférer afin que la province ait un droit de veto.

Même chose lorsque le parti dénonce l'« erreur historique » qui a mené à ce que le Québec ne signe pas la Constitution canadienne. M. Singh souhaite « créer les conditions gagnantes » pour permettre au Québec d'intégrer le cadre constitutionnel canadien, explique le NPD. Mais il ne s'engage pas pour autant à tenir des négociations en ce sens. « Ça va prendre des efforts. Mais on est là et on a le courage de le faire », s'est contenté de dire le chef néodémocrate dimanche.

Inspiration bloquiste

Le NPD promet en outre de faire appliquer la loi 101 dans les entreprises relevant du fédéral — comme les banques ou les compagnies de télécommunications. Le parti avait appuyé un projet de loi bloquiste en ce sens, en 2009, et déposé sa propre version en 2011. Le Bloc dénonce cependant le fait que la version néodémocrate (morte au feuillet) accordait au gouvernement le pouvoir d'exempter toute entreprise et rendait en réalité, à son avis, le projet de loi inutile.

Cette offre est la suite logique du travail commencé par Jack Layton. Nous sommes convaincus que nous pouvons bâtir une société plus prospère, plus durable et plus juste ensemble. Mais pour réussir, nous avons besoin des Québécois.

JAGMEET SINGH



Le Québec aurait par ailleurs droit à une hausse de son transfert fédéral en matière d'immigration. Le NPD le ferait passer de 490 à 563 millions de dollars par année, dans l'espoir que la province bonifie ses programmes de francisation. Le parti souhaite « s'assurer que le Québec bénéficie au maximum de l'immigration », selon sa plateforme, qui ne fait pas mention de la volonté du gouvernement caquiste de réduire son accueil.

Les néodémocrates réitérent qu'ils octroieraient au Québec un droit de retrait avec compensation de tout programme fédéral de dépenses dans des domaines de responsabilité provinciale.

Ils rappellent aussi qu'ils exigeraient que les juges nommés à la Cour suprême soient bilingues. Un gouvernement néodémocrate s'engagerait même à formaliser le processus de sélection des magistrats québécois pour que la nomination provienne d'une liste de candidats présélectionnés par le gouvernement québécois. Justin Trudeau a consulté Québec, en marge de la nomination du juge Nicholas Kasirer cette année, mais c'est son comité consultatif qui avait retenu la liste de candidats potentiels.

Un gouvernement néodémocrate taxerait les géants du Web. Il « consulterait formellement » le Québec lors de négociations commerciales internationales. Il « discuterait » avec Québec de la possibilité de céder les pouvoirs et le transfert fédéral en matière de culture. Il mènerait des consultations dans le but de voir s'il peut moderniser ses lois pour contraindre les géants du Web à protéger la langue française — en exigeant une part de contenu francophone produit par Netflix, par exemple.

Le NPD propose enfin — comme il l'avait fait en 2015 et comme le Bloc avant lui en 2011 — de permettre aux artistes d'étaler leurs revenus dans leurs déclarations de revenus pour équilibrer les bonnes et les moins bonnes années. Les néodémocrates exempteraient aussi d'impôt la première tranche de 10 000 \$ de revenus tirés de redevances artistiques.

À chacun son optimisme

Le chef bloquiste, Yves-François Blanchet, ne s'est pas offusqué de voir le NPD reprendre ses idées. « Ce que j'en ai vu, c'est passablement du réchauffé », a-t-il commenté, en arguant que la plateforme du Bloc québécois offrait « plus » et « mieux » que celle du NPD. « Je ne suis pas un fanatique des sondages, mais les derniers que j'ai vus mettaient difficilement le NPD au pouvoir », a-t-il raillé.

Jagmeet Singh, lui, refuse de se laisser abattre par ces mêmes coups de sonde. « On peut faire des gains au Québec. On a un programme audacieux », a-t-il insisté.

Et pour convaincre les Québécois, M. Singh a abondamment évoqué la mémoire de Jack Layton, qui avait détaillé son offre distincte pour le Québec à Sherbrooke, lui aussi, en 2006. « Cette offre est la suite logique du travail commencé par Jack Layton, a-t-il affirmé. Nous sommes convaincus que nous pouvons bâtir une société plus prospère, plus durable et plus juste ensemble. Mais pour réussir, nous avons besoin des Québécois. »

Avec Stéphane Baillargeon

III PARTI CONSERVATEUR

Une baisse d'impôt coûteuse

La volonté d'Andrew Scheer d'abaisser le premier palier d'imposition coûtera six milliards

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

13,75 %

C'est le taux d'imposition qui serait associé au premier palier fédéral après la baisse promise par les conservateurs.

Le Parti conservateur promettait depuis des mois qu'il annoncerait des baisses d'impôt pour les Canadiens. La promesse dévoilée dimanche est ambitieuse. Andrew Scheer s'engage à baisser le taux du premier palier d'imposition fédérale, afin d'en faire bénéficier tous les contribuables qui paient de l'impôt. Mais la mesure ne coûtera rien de moins que six milliards de dollars.

Un gouvernement conservateur ferait passer le taux d'imposition du premier palier fédéral de 15 % à 13,75 % sur trois ans. Le taux d'imposition de la tranche de revenus se situant entre 12 000 \$ et 47 600 \$ passerait ainsi à 14,5 % en janvier 2021, à 14 % en janvier 2022 et à 13,75 % en janvier 2023. Un changement qui ferait économiser, à terme, 440 \$ aux particuliers ou 850 \$ aux familles de deux personnes avec un salaire moyen de 47 000 \$ chacun, selon le Parti conservateur.

« Cela veut dire que tous les contribuables canadiens verront leurs impôts diminuer. Et ceux dont les revenus tombent dans cette première tranche d'imposition en tireront le plus grand avantage, proportionnellement », a fait valoir M. Scheer, de passage en Colombie-Britannique pour faire sa plus importante annonce depuis le déclenchement de la campagne électorale la semaine dernière. « Tous les Canadiens méritent un gouvernement qui respecte vos efforts et qui comprend que vous payez déjà assez cher », a-t-il martelé.

Les libéraux n'ont pas l'intention de modifier leur chanson mal traduite

One Hand Up, devenue *Une main haute*, a été tournée en dérision sur les réseaux sociaux



Or, ce changement de la grille fiscale entraînera une facture élevée pour le gouvernement. Le directeur parlementaire du budget évalue qu'elle privera Ottawa de 5,9 milliards de revenus lorsqu'elle aura été entièrement mise en œuvre, en 2023. Et cette somme continuera d'augmenter pour atteindre 6,85 milliards en 2027.

Andrew Scheer a pourtant promis un retour à l'équilibre budgétaire en cinq ans, s'il est élu le 21 octobre. Le chef conservateur n'a pas précisé de quelle manière il s'y prendrait pour respecter cette promesse, tout en ajoutant une aussi coûteuse mesure.

CATHERINE LÉVESQUE
À MARKHAM
LA PRESSE CANADIENNE

Le Parti libéral du Canada (PLC) n'a pas l'intention de modifier sa chanson de campagne, qui a été ridiculisée sur les réseaux sociaux pour la mauvaise qualité de sa traduction française.

Le parti a fait appel au groupe canadien The Strumbellas pour utiliser sa chanson *One Hand Up* pendant la campagne électorale. C'est aussi le groupe qui a traduit et chanté lui-même la chanson dans sa version française.

Le chef libéral Justin Trudeau a partagé le refrain de la chanson sur Twitter, samedi.

Par la suite, de nombreux internautes ont souligné sur les réseaux sociaux que la chanson — dont le titre est *Une main haute* en français — semble avoir été traduite par Google Traduction.

« Quand ta réélection repose sur une partie du vote québécois et francophone hors Québec, mieux vaut

naître, quelques minutes plus tôt, qu'il était délicat de s'opposer à la loi en territoire québécois, où l'interdiction de signes religieux aux fonctionnaires en position d'autorité demeure populaire. « Je sais que c'est difficile de prendre une position contre à la loi 21, en particulier au Québec. Ce serait plus facile de dire que je pense que c'est une bonne loi. Mais je veux montrer que je n'ai pas peur des défis », a plaidé M. Singh. Le chef libéral Justin Trudeau a confirmé vendredi qu'il ne fermait pas la porte à une intervention éventuelle du fédéral devant les tribunaux. Car arguer le contraire serait « irresponsable », a-t-il fait valoir. Le chef conservateur Andrew Scheer a statué qu'il n'interviendrait jamais, même s'il n'appuierait pas une telle loi au fédéral.

Le Devoir

Le maire de Vancouver veut une aide concernant la crise des opioïdes

VANCOUVER — Le maire de Vancouver veut que tous les chefs de partis fédéraux examinent une proposition permettant aux toxicomanes d'accéder à l'héroïne de qualité pharmaceutique. Kennedy Stewart souhaite obtenir une exemption de Santé Canada autorisant la distribution de diacétylmorphine, un opioïde de substitution sans danger, par un organisme à but non lucratif. Selon lui, cette mesure permettrait de prévenir des cas de surdose mortelle liés au fentanyl. « Nous comptons des milliers de toxicomanes dans notre ville. L'ampleur du problème n'est tout simplement pas saisie », a-t-il déclaré en entrevue. M. Stewart dit avoir eu des entretiens informels sur le sujet avec trois des quatre principaux chefs de parti : Justin Trudeau, Jagmeet Singh et Elizabeth May.

La Presse canadienne



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Virage vert

BLOC

SUITE DE LA PAGE A 1

prononcé devant quelques centaines de militants et les 76 autres candidats désignés (lui-même étant le 77^e) réunis en conseil général électoral pour adopter le programme.

La chanson officielle du parti, composée pour l'occasion par le rockeur Éric Lapointe, reprend aussi le slogan nationaliste. M. Blanchet a longtemps été l'agent de M. Lapointe.

La plateforme ne contient pas beaucoup de surprises, les annonces et promesses ayant été multipliées ces derniers mois ou ces derniers jours. Le BQ redit par exemple qu'il faut taxer les géants du Web et redistribuer la cagnotte aux médias comme aux créateurs d'ici. « Oui, il y a des éléments qui étaient déjà dans nos propositions, avoue le chef. Pourquoi? Parce que ça vient d'un programme adopté au mois de mars. »

Une exception notable : l'idée d'instaurer une péréquation verte, alors même que l'actuel partage des revenus entre les provinces fait déjà l'objet de vives critiques ailleurs au pays.

« Je ne pense pas qu'on va échapper les Québécois [avec ça], dit M. Blanchet. C'est fort simple. Tu mets un cap au milieu. Ceux qui émettent plus de gaz à effet de serre que ce cap vont payer et ceux qui en émettent moins vont recevoir. Plutôt que d'avoir un système de péréquation accroché à l'État pétrolier canadien. »

Ce virage vert du parti bleu se ressent dans le document programmatique développant 62 propositions sur une vingtaine de pages. En plus de cette idée de la péréquation verte, la section « L'environnement, c'est nous » comprend huit points pour cesser les subventions aux énergies fossiles, électrifier les transports, éliminer certains pesticides ou soutenir les rénovations écologiques.

Le chef du parti est fier de préciser qu'il a effectué ses tournées québécoises précédentes dans son véhicule électrique. Pour la présente campagne, les émissions de son gros autocar seront compensées deux fois plutôt qu'une.

« Je suis un militant écologiste depuis toujours, dit M. Blanchet. J'ai été ministre de l'Environnement. J'ai été président du Jour de la Terre. Si vous pensez que je fais du racolage quand je parle d'environnement, je vais vous envoyer mon CV. Je suis arrivé au Bloc en y apportant un certain nombre d'idées. Le fait est que nous avons un gros avantage tactique. Nous, de votes dans les provinces pétrolières canadiennes, on n'en veut pas. »

Les conservateurs visés

Dans son discours à sa base, le chef du Bloc a d'ailleurs de nouveau accusé les conservateurs d'être à la solde des intérêts pétroliers, mais aussi à la solde des groupes antiavortement. « Le Bloc québécois est pro-choix et défendra sans condition le droit des femmes à interrompre de façon volontaire leur grossesse », dit la 52^e proposition adoptée hier sous les applaudissements des militants.

« C'est clair que [...] le chef du Bloc a toujours été dans les estrades, pas sur la glace, a répliqué dimanche en Colombie-Britannique le chef conservateur, Andrew Scheer. C'est les conservateurs qui ont toujours défendu les intérêts des Québécois. » Il a cité la reconnaissance de la nation québécoise, l'obtention d'un siège à l'UNESCO pour le Québec et l'appui à une déclaration de revenus unique. « C'est seulement le Parti conservateur qui peut faire ça, dit M. Scheer. Et il y a juste moi qui peux remplacer Justin Trudeau. »

À l'oreille, selon les réactions du conseil général électoral, c'est la défense de la laïcité qui a suscité le plus d'enthousiasme des partisans. Yves-François Blanchet a promis qu'il protégerait la loi 21 du gouvernement caquiste contre d'éventuelles contestations, constitutionnelles ou autres, d'Ottawa.

Le programme bloquiste propose de « déposer un projet de loi interdisant d'offrir des services publics à visage couvert » et de redéposer « un projet de loi exemptant le Québec de l'application de la Loi sur le multiculturalisme ». En même temps, la plateforme veut « considérer la totalité de la frontière comme un poste frontalier » et réclame « un droit de veto du Québec sur toute décision fédérale d'expulser des réfugiés ».

À la dissolution du Parlement, le Bloc québécois comptait 10 députés, soit bien peu comparativement à la cinquantaine qu'il a déjà fait élire par le passé. Le BQ a connu une décennie difficile de la vague orange de 2011 jusqu'à ses déboires sous l'ancienne cheffe Martine Ouellet.

Avec Marie Vastel



Nous sommes déterminés à équilibrer le budget sur une période de temps responsable, soit cinq ans. Nous allons le faire tout en trouvant des façons de baisser les impôts et de remettre de l'argent dans les poches des Canadiens. Je me suis engagé à le faire tout en m'assurant que le financement de services importants, comme la santé et l'éducation, continuera d'augmenter d'au moins 3 %.

ANDREW SCHEER



pôt qu'avait consentie le chef libéral Justin Trudeau en arrivant au pouvoir en 2015. Le gouvernement libéral a baissé le second palier d'imposition, pour les revenus de 45 000 \$ à 90 000 \$, de 22 % à 20,5 %. Une mesure qui avait coûté 1,2 milliard et qui avait été critiquée, car venant seulement en aide aux Canadiens gagnant plus de 45 000 \$.

En 2017, 18,4 millions de Canadiens ont déclaré des revenus de 46 000 \$ ou moins, sur les 27,8 millions qui ont fait des déclarations de revenus (66 %). Le directeur parlementaire du budget observait, au printemps dernier, que les baisses d'impôt du gouvernement Trudeau avaient bénéficié à 45 % aux contribuables s'inscrivant dans le second palier d'imposition fédéral, tandis que 55 % des bénéficiaires avaient déclaré des revenus excédant 90 000 \$ par année.

La promesse conservatrice ressemble néanmoins à la réforme libérale, en ce sens qu'elle prévoit des baisses d'impôt en contexte de déficit budgétaire. Un choix « paradoxal », de l'avis de M. Godbout.

« Il y a une certaine ressemblance entre les deux promesses, puisqu'on promet des baisses d'impôt pour une part de la grille fiscale en contexte déficitaire. Sauf que les conservateurs veulent y aller plus prudemment en l'étalant dans le temps et visent plus de gens en choisissant le premier taux d'imposition plutôt que le deuxième », observe le fiscaliste. « Les conservateurs choisissent le taux où il y a le plus de gens, qui va profiter à un plus grand nombre, mais qui va coûter plus cher. »

Un rassemblement pour Bianca

En soirée, dimanche, M. Trudeau a mis de côté la partisanerie pour adresser quelques mots lors d'un rassemblement organisé pour la championne de tennis Bianca Andreescu.

La jeune femme de 19 ans a gagné les Internationaux des États-Unis, la semaine dernière, ce qui fait d'elle la première Canadienne de l'histoire à remporter un titre de Grand Chelem en simple.

Des milliers de partisans se sont rassemblés au centre-ville de Mississauga, en Ontario, d'où est originaire Bianca Andreescu, pour fêter sa victoire. Des politiciens locaux étaient présents et M. Trudeau a été invité à titre de premier ministre, a indiqué un porte-parole.

« Elle est une inspiration pour tous les Canadiens, jeunes et moins jeunes, mais pour être honnête, surtout une inspiration pour les jeunes Canadiens parce qu'elle est la preuve que la jeunesse peut tout faire! » s'est-il exclamé.

Avec l'Agence France-Presse

« Nous sommes déterminés à équilibrer le budget sur une période de temps responsable, soit cinq ans. Nous allons le faire tout en trouvant des façons de baisser les impôts et de remettre de l'argent dans les poches des Canadiens. Je me suis engagé à le faire tout en m'assurant que le financement de services importants, comme la santé et l'éducation, continuera d'augmenter d'au moins 3 % », a-t-il assuré, sans toutefois donner plus de détails. La plateforme chiffrée du Parti conservateur sera présentée « dans les prochains jours » a-t-il simplement indiqué.

Le chef du Parti conservateur, Andrew Scheer, était de passage en Colombie-Britannique avec sa femme, Jill, dimanche, pour dévoiler un ambitieux plan de baisse des impôts.

FRANK GUNN LA PRESSE CANADIENNE

Un choix paradoxal

Le fiscaliste et professeur à l'Université Sherbrooke Luc Godbout confirme que la mesure conservatrice peut être qualifiée d'« universelle » puisque tous les contribuables en bénéficieront. « Tout le monde a une économie égale, en proportion de l'impôt payé. Et cette économie est plafonnée dès lors que votre revenu excède 47 600 \$ », explique-t-il au *Devoir*. « Évidemment, si vous êtes trop pauvre pour en payer, vous n'en profitez pas. » Et près de 40 % des Canadiens ne paient pas d'impôts.

Reste que la promesse conservatrice serait plus généreuse que la baisse d'im-

soit les banlieues de la Ville Reine. La région compte donc 55 sièges au total, ce qui en fait un terrain convoité.

Afin de garder les 49 sièges acquis aux libéraux, M. Trudeau a l'intention de miser sur l'impopularité du gouvernement conservateur de Doug Ford, qui a coupé dans les services pour revenir à l'équilibre budgétaire.

Les armes dans le collimateur

Au lendemain d'une nouvelle fusillade, Justin Trudeau a aussi répété qu'il durcirait le contrôle des armes à feu s'il était réélu le 21 octobre.

« Nous avons fait beaucoup sur le contrôle des armes à feu au cours de notre mandat, mais nous reconnaissons qu'il y a plusieurs autres mesures à mettre en place et nous allons le faire » si les libéraux sont réélus, a assuré le premier ministre, en déplacement vers Mississauga. Il réagissait à une fusillade survenue la veille dans cette ville en banlieue de Toronto, qui a fait un mort et cinq blessés.

Quand ta réélection repose sur une partie du vote québécois et francophone hors Québec, mieux vaut confier le texte à quelqu'un qui maîtrise cette jolie langue

SALOMÉ CORBO



confier le texte à quelqu'un qui maîtrise cette jolie langue », a gazouillé la comédienne Salomé Corbo.

Le député libéral provincial Gaétan Barrette, quant à lui, a dit avoir écouté la chanson « une quinzaine de fois » et ne pas encore comprendre toutes les paroles.

L'équipe de Justin Trudeau en a plutôt profité pour saluer l'effort du groupe anglophone d'enregistrer une chanson dans l'autre langue officielle du Canada. « Nous remercions les Strumbellas de nous avoir permis d'utiliser leur chanson pour la campagne et d'avoir accepté d'enregistrer une version en français », a simplement répondu Pierre-Olivier Herbert, un porte-parole du PLC.

En terrain convoité

Le chef libéral Justin Trudeau parcourt la grande région de Toronto, où il espère préserver ses acquis.

Il y a 25 circonscriptions à Toronto et 30 autres dans ce qu'il convient d'appeler la « grande région de Toronto » —

III COMMISSIONS SCOLAIRES

Quel est le plan du ministre?

L

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



au contraire le souhait d'un pouvoir ministériel exacerbé?

Toutes ces questions restent à ce jour en plan. Un projet de loi visant la transformation des commissions scolaires est en route, mais nul n'en a vu la couleur. Les intentions générales du ministre de l'Éducation sont claires : il souhaite réduire les coûts, alléger les lourdeurs de la bureaucratie et améliorer la réussite des élèves. « Les bureaucraties trop lourdes finissent invariablement par se nourrir d'elles-mêmes : la machine se met au service de la machine », peut-on lire dans le *Plan de gouvernance scolaire* produit par la CAQ en janvier 2018. Dans le « système encrassé » actuel, l'argent reste dans les coffres du ministère ou des commissions scolaires et n'atteint pas à temps les écoles.

Le réseau de l'éducation est un enchevêtrement à la fois complexe et fascinant. Un ministère de l'Éducation, navire amiral format poids lourd dirigeant l'ensemble ; 72 commissions scolaires, couvrant les territoires superposés des réseaux linguistiques francophone et anglophone ; plus de 2000 écoles publiques, autant de conseils d'établissements, un million d'élèves, un parc immobilier comptant plus de 3500 bâtiments. Au gré des réformes et plans d'action, cette carte scolaire québécoise s'est considérablement améliorée et allégée. En 1948, le Québec comptait 1927 commissions scolaires!

Institutions démocratiques québécoises les plus anciennes, nées avant même la création des gouvernements municipaux, les commissions scolaires souffrent encore aujourd'hui d'être méconnues et, par conséquent, tout à fait incomprises. Elles organisent les services éducatifs destinés aux jeunes et aux adultes, gèrent les immeubles et les équipements, orchestrent une opération délicate nommée transport scolaire ; elles s'assurent de la répartition sur un territoire donné des services donnés aux élèves handicapés et en difficultés d'apprentissage, gèrent le service de la paie, la formation continue du personnel enseignant, l'embauche, le déploiement des nouvelles technologies et, oui, elles servent de courroie de transmission entre le ministère et les écoles à la fois pour le respect du plan de réussite et pour la distribution des ressources. Alors qu'on n'en a que pour les commissions scolaires des grands centres, dont les problèmes de gestion et l'entêtement à ne pas appliquer la loi 21 font la manchette, en milieu rural, les commissions scolaires jouent un rôle d'une extrême importance pour assurer une distribution égale et juste des services et ressources entre les établissements éloignés les uns des autres.

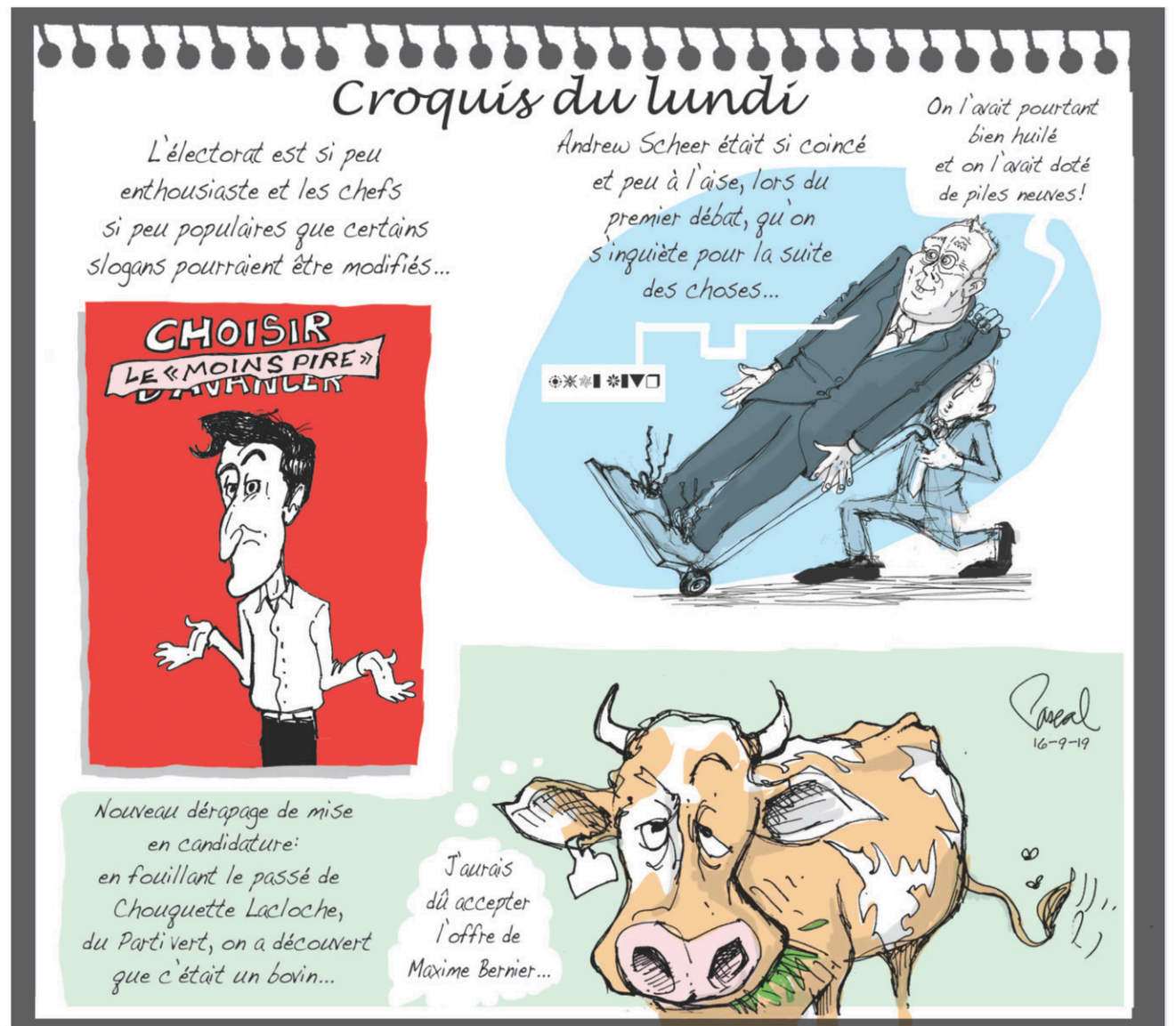
Sans conclure ici qu'elles doivent demeurer exactement les mêmes, nous affirmons qu'elles n'ont pas un rôle diffus et secondaire. Sans conclure ici que rien ne peut être fait pour donner plus de souplesse aux écoles, nous demandons : outre l'abolition des élus scolaires, en quoi les centres de services changeront de manière draconienne le paysage actuel?

L'idée d'une remise de l'école « entre les mains de la communauté », tel que le formule le ministre Jean-François Roberge, n'est pas inédite. Un certain Camille Laurin, alors ministre de l'Éducation, en avait fait l'idée maîtresse de son livre blanc *L'école québécoise : une école communautaire, responsable* en 1982. Quelques propositions audacieuses y figuraient : transformer les écoles en corporations publiques dotées d'un conseil d'administration où les parents seraient majoritaires ; abolir le suffrage universel ; et transformer les commissions scolaires en coopératives de services administrées par des représentants élus des... municipalités.

L'heure est venue de faire connaître les intentions précises du gouvernement pour la refonte des commissions scolaires. La fin poursuivie est noble — réduction de coûts, amélioration de la réussite —, mais quels seront les moyens justifiant cette fin ?

Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, manie drôlement ses cartes politiques en utilisant les dysfonctionnements administratifs de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) pour justifier son projet d'abolition des commissions scolaires. Les erreurs de gouvernance d'un groupe ne peuvent raisonnablement servir de passeport pour éradiquer un palier scolaire entier. Mieux vaudrait pour le gouvernement de la Coalition avenir Québec expliquer clairement en quoi consiste son projet de transformation des commissions scolaires en centres de services plutôt que de tourner autour du sujet sans en dévoiler le cœur.

Promesse phare qui a précédé à l'élection de la CAQ, l'abolition des commissions scolaires demeure encore, dans l'esprit des profanes tout autant que dans celui des fins connaisseurs, un engagement aux contours mystérieux. Que seront au juste ces « centres de services » et combien seront-ils ? Quel type d'« école communautaire » le ministre Roberge veut-il créer ? Veut-il pousser la décentralisation jusqu'à permettre autant de petits gouvernements scolaires qu'il y aura d'écoles ou son modèle d'autonomie des établissements camoufle-t-il



LETTRES

Image carboneutre ou mirage vert

Viser la carboneutralité s'avère essentiel si on veut lutter contre les changements climatiques. Les constats scientifiques se révèlent accablants. Nos enfants et nos petits-enfants nous interpellent.

Lors de son conseil général sur l'environnement, la Coalition avenir Québec était très fière d'afficher la carboneutralité de l'événement, précisant que les émissions de GES reliées au transport des participants étaient compensées par la plantation d'arbres. Mais quelle valeur revêt cette image verte en comparaison des centaines de milliers d'arbres qui devraient être abattus dans le corridor de 782 km du pipeline de Gazoduc, un projet fortement appuyé par le gouvernement Legault ?

Dans sa campagne de relations publiques, la société Énergie Saguenay met aussi l'accent sur l'objectif de carboneutralité de sa potentielle usine de liquéfaction de gaz naturel. Encore là, que signifie cette belle intention si on la met en contrepoint avec l'énorme quantité de GES qui serait émise en amont et en aval, de l'extraction du gaz jusqu'à son utilisation ?

Alors que la CAQ a considéré l'empreinte carbone des participants à son conseil général de leur région de provenance jusqu'à destination, ainsi qu'à leur retour, pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'évaluer et de prendre en compte le bilan carbone du cycle complet des activités de GNL Québec ?

Une image carboneutre peut

apparaître très séduisante. Si elle est utilisée dans le but principal de redorer son blason ou d'obtenir l'acceptabilité sociale, ne devient-elle pas fort discutable ?

Au-delà des stratégies de communication des promoteurs et des élus, l'accès à une information objective constitue un droit fondamental pour les citoyens et les citoyennes. Le rôle essentiel de la presse indépendante prend ici tout son sens. Merci au *Devoir* qui, par la plume d'Alexandre Shields, réalise une couverture exceptionnelle des enjeux environnementaux impliqués dans le dossier de GNL Québec.

Francine Duperré

Québec, le 13 septembre 2019

Des livres dans nos bibliothèques d'école

Mes compliments au *Devoir* pour sa section spéciale : « Alphabétisation » avec des articles informatifs qui mettent en évidence les problèmes de l'alphabétisation au Québec : « Un droit fondamental », « La littératie pour lutter contre la pauvreté » et « L'éducation aux adultes, parent pauvre du système » (7 septembre).

Il est bien triste d'apprendre que plus d'un million de Québécois ont du mal à lire et à écrire.

Entre-temps, conformément à sa vision de mieux servir nos enfants, le gouvernement Legault a annoncé un investissement supplémentaire de 5 millions de dollars pour l'achat de livres dans nos bibliothèques scolaires. Ces fonds viennent s'ajouter à la somme de 15 millions de dollars déjà prévue et permettront à chaque école d'acheter deux autres livres par

élève par année pour les quatre prochaines années. Bien que l'investissement de 80 millions de dollars soit en effet une bonne nouvelle, il faut faire bien plus.

Malheureusement, de nos jours, des écrans de toutes les dimensions remplacent les livres, ce qui n'est pas une bonne chose.

Le gouvernement doit non seulement ajouter des fonds pour faire de nos bibliothèques des endroits plus attrayants, mais également fournir les fonds requis pour embaucher plus de bibliothécaires afin de guider les élèves à découvrir le plaisir de lire des ouvrages remarquables.

Souvent, ces livres enseignent aux élèves l'empathie, la compassion et la bonté.

Chris Eustace, enseignant retraité
Pierrefonds, le 7 septembre 2019

Radars photo, cessez de pester!

Il n'est pas rare d'entendre vociférer les automobilistes contre la présence des radars sur nos routes, la nature humaine est ainsi faite. Certains argueront, à cor et à cri, que c'est pour remplir les goussets du gouvernement, plus de 162 millions en dix ans. Un profit tranchant !

En retour, j'affirme que ce sont les contrevenants, par leur faute, qui paient pour leurs excès de vitesse. Ces indomptables chroniques, non éduqués, ne comprennent pas que s'ils observaient le Code de sécurité routière, comme les autres, ils épargneraient de l'argent tout en privant le gouvernement de profits. Tout cela sans pester !

Michel Beaumont
Québec, le 6 septembre 2019

LIBRE OPINION

Programme politique ou protocole scientifique au PQ?

Sébastien Bouthillier
Chargé de cours, Management,
HEC Montréal

Le 5 septembre, le Parti québécois a enclenché sa refondation en dévoilant sa proposition principale. Le point J de la déclaration de principes surprend, la formation s'engage à « en arriver à des décisions rassembleuses et courageuses qui s'appuient sur les connaissances scientifiques ».

Une réflexion sur le rôle de la science en politique éclairerait sous un nouvel angle la crise de légitimité des institutions démocratiques. Pendant ce temps, demeure la question fondamentale que plus personne ne soulève au

Québec, celle de la légitimité du régime instauré par la Charte canadienne, qui neutralise la voix de l'Assemblée nationale. Même le PQ, créé pour la poser, temporise.

Pourtant, dans *Après le naufrage*, le militant et candidat pressenti à la chefferie du PQ Frédéric Bastien affirme qu'un projet transcendant doit engager le peuple dans son avenir. Selon lui, la transcendance d'un programme politique consiste dans sa capacité à projeter au-delà de la réalité immédiate. Mais si la formation recadre ses valeurs — liberté et nationalisme, protection de l'environnement, équité et justice — dans le périmètre de la science, elle réduit la politique à la gestion publique et

L'objectivité, la neutralité et l'impartialité incombent au chercheur, tandis que la conviction est l'apanage des politiciens

retire aux valeurs leur capacité à nous mobiliser pour changer le monde.

Le savant et le politique

Le savant et le politique emploient chacun un discours qui possède sa logique propre, d'après Weber. Tandis que la science est l'affaire de méthodes servant à prouver la vérité des faits, un projet politique enjoint à une action justifiée sur la justesse de valeurs ou principes. Le fait scientifique est vrai ou faux ; la norme d'action est juste ou injuste.

Après Hume qui a critiqué l'empirisme, Kant s'est appuyé sur ses idées pour distinguer trois questions existentielles qui procèdent chacune d'un raisonnement différent : Que puis-je savoir ? Que dois-je faire ? Que puis-je espérer ? Puis, Habermas a analysé le processus de rationalisation du monde, qui le décentre en sphères spécialisées : objective de la science, normative du droit et subjective de la personnalité. D'ailleurs, convaincu qu'il est encore possible de recentrer ces sphères sur le monde vécu, il a ancré la philosophie pratique dans la raison communicationnelle.

Certes, les politiciens s'appuient sur les conclusions scientifiques pour délibérer sur la norme la plus juste à adopter. Mais le législateur n'a pas à mener un débat selon la méthode scientifique, car il faut distinguer entre faits et normes. L'objectivité, la neutralité et l'impartialité incombent au chercheur, tandis que la conviction est l'apanage des politiciens. Néanmoins, le point J laisse croire que les faits vrais dicteront les normes justes comme si un programme politique était un protocole scientifique.

Vers le scientisme ?

Le scientisme préconise que la science résolve tous les problèmes. Avant que les mesures gouvernementales soient promulguées, leurs effets devraient être prévus par des recherches, ce qui restreindrait la réflexion sur la justesse d'une norme à un déterminisme causal propre aux sciences, surtout naturelles. Outre la Cour suprême pour invalider une loi québécoise, il suffirait d'invoquer un cas faisant exception à la théorie scientifique inspiré de la falsification de Popper, qui doute d'ailleurs de la scientificité des sciences humaines.

III JUSTICE

Une nouvelle procédure pour faire cesser l'exportation d'armes vers l'Arabie saoudite

Daniel Turp
Professeur titulaire à la Faculté de droit
de l'Université de Montréal

Le mardi 17 septembre 2019, trois mois après le dépôt de son instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général des Nations unies, le Canada deviendra le 105^e État partie au Traité sur le commerce des armes (TCA), adopté le 2 avril 2013 et entré en vigueur le 24 décembre 2014.

L'on peut se réjouir du fait que le Canada sera dorénavant résolu à agir selon les principes énumérés à l'article 1^{er} du traité. L'un de ces principes est celui qui rappelle l'obligation de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, conformément, entre autres, aux Conventions de Genève de 1949, et de respecter et faire respecter les droits de l'homme, conformément, entre autres, à la Charte des Nations unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Mais, encore faudra-t-il que le Canada en exécute maintenant de bonne foi les dispositions.

L'une de ces dispositions, l'article 6 § 3, prescrit que l'État partie ne doit autoriser aucun transfert d'armes s'il a connaissance, lors de l'autorisation, que ces armes pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, des violations graves des Conventions de Genève de 1949, des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et protégés comme tels, ou d'autres crimes de guerre. Or, il ne fait aucun doute que le Canada a une connaissance de telles violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de la personne, résultant de bombardement sur des civils et dont l'Organisation des Nations unies a informé ses États membres dès le 31 mars 2015.

Ces preuves se sont multipliées depuis. Tout récemment, dans son rapport du 9 août 2019, le Groupe d'experts éminents des Nations unies sur le Yémen indiquait que les forces de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite au Yémen avaient enfreint le droit international et qu'une enquête sur la commission crimes de guerre s'imposait. Le rapport établissait le lien direct entre la catastrophe au Yémen et le soutien apporté par les gouverne-



ments extérieurs aux forces combattantes au Yémen. Le groupe rappelle aussi que « le Traité sur le commerce des armes [...] interdit aux États parties d'autoriser le transfert d'armes s'ils ont connaissance que ces armes pourraient servir à commettre des crimes de guerre » et « constate que les armes qui continuent d'être fournies aux parties au conflit au Yémen alimentent le conflit et perpétuent les souffrances de la population ».

Une deuxième disposition du traité, l'article 7 § 1, prévoit que chaque État partie exportateur, avant d'autoriser l'exportation d'armes, évalue si l'exportation de ces armes ou biens pourrait notamment servir à commettre une violation grave du droit international humanitaire ou à en faciliter la commission pour commettre une

violation grave du droit international des droits de l'homme ou à en faciliter la commission. L'article 7 § 3 ajoute que si, à l'issue de cette évaluation, l'État partie exportateur estime qu'il existe un risque prépondérant de commission de telles violations, il n'autorise pas l'exportation.

À la lumière des faits portés à la connaissance du Canada par l'ONU depuis 2015, toute évaluation doit inévitablement conduire à la conclusion qu'il existe un risque prépondérant de commission de telles violations. Une telle évaluation (ou prise en considération selon les termes de l'article 7.3 de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation), modifiée pour permettre l'adhésion du Canada au Traité sur le commerce des armes, doit amener le Canada à ne plus délivrer de licences

L'Arabie saoudite, à qui le Canada vend des véhicules blindés, a enfreint le droit international au Yémen, selon un nouveau rapport de l'ONU publié en août dernier.

BILL GRAVELAND
LA PRESSE
CANADIENNE

d'exportation, mais également à annuler les licences d'exportation émises antérieurement.

Le Traité sur le commerce des armes offre de nouvelles bases juridiques pour exiger qu'il soit mis fin à ces exportations. Après avoir fait appel aux tribunaux pour faire cesser l'exportation d'armes vers l'Arabie saoudite en application des Lignes directrices du cabinet fédéral de 1986 et sans obtenir gain de cause, je ferai parvenir le 17 septembre 2019 une nouvelle mise en demeure à la ministre des Affaires étrangères lui enjoignant d'annuler immédiatement toutes les licences d'exportation qui ont été délivrées à ce jour et de ne pas en délivrer de nouvelles pour l'exportation d'armes vers l'Arabie saoudite.

À défaut de recevoir une réponse favorable de la ministre avant le 30 septembre 2019, je compte lancer, en poursuivant ainsi l'Opération Droits blindés, une nouvelle procédure judiciaire afin de faire respecter les obligations du Traité sur le commerce des armes ainsi que celles qui lui incombent aux termes de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Je me réjouis par ailleurs de savoir que plusieurs organisations de la société civile canadienne et québécoise, notamment Amnistie Internationale, les Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient, l'Institut Rideau, Oxfam Canada, Oxfam-Québec et Project Ploughshares, auxquelles je joindrai aussi ma voix, réclameront également la cessation des exportations d'armes vers l'Arabie saoudite.

Alors que le Royaume-Uni et la Belgique ont cessé l'exportation d'armes vers l'Arabie saoudite en raison de décisions de leurs tribunaux et que d'autres pays, tels l'Allemagne et les Pays-Bas, ont mis fin à leurs transferts d'armes vers ce pays sans qu'il ait été besoin d'intenter de recours judiciaires, le Canada a maintenant l'occasion — mais surtout le devoir — de promouvoir et de protéger les droits les plus fondamentaux de la personne humaine. Et d'agir ainsi pour que soit donné, tant au Yémen qu'en Arabie saoudite et partout ailleurs dans le monde, un véritable sens à l'article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

Tous les scientifiques portent-ils un sarrau ?

Pierre Chastenay
Professeur de didactique des sciences,
UQAM

La rentrée télévisuelle ramène sur nos chaînes de télévision publiques des émissions de vulgarisation scientifique dont la popularité n'est plus à démontrer et qui permettent à un large public de développer sa culture scientifique. J'ai bien sûr nommé *Le gros laboratoire* sur ICI Explora, ainsi que *Génial!* à l'antenne de Télé-Québec. Une caractéristique qu'ont en commun ces deux émissions est le vêtement que portent souvent leurs animateurs et animatrice : un sarrau blanc. Le stéréotype du sarrau est associé depuis tellement longtemps au travail des scientifiques qu'il symbolise désormais plus que tout autre la profession de chercheuse et de chercheur. Mais faut-il absolument porter un sarrau pour être un ou une scientifique ?

Le sarrau tel qu'on le connaît aujourd'hui est d'abord apparu dans la profession médicale au XIX^e siècle. Auparavant, les médecins portaient traditionnellement des vêtements beiges ou noirs, ce qui ne permettait pas de les distinguer des guérisseurs, vendeurs d'huiles miraculeuses et autres charlatans qui tentaient de tromper le public. La couleur blanche s'est imposée à une époque où l'on commençait à réaliser l'importance de la salubrité dans le traitement des malades. Le blanc permettait non seulement de reconnaître plus facilement les médecins, mais il permettait égale-

ment de détecter toutes sortes de saletés ou de contamination, contribuant ainsi à maintenir les salles d'opération plus propres. Nul doute que les chimistes et les biologistes se sont inspirés de leurs collègues médecins puisque, au tournant des années 1920, la plupart d'entre eux portaient le sarrau blanc dans leurs laboratoires. L'archétype du scientifique en sarrau était né !

S'il est vrai que certaines activités scientifiques exigent des vêtements de protection propres et blancs (ne serait-ce que pour déceler plus facilement les taches dues à des éclaboussures lors d'expériences délicates), il n'en demeure pas moins que la grande majorité des scientifiques n'ont pas à porter de sarrau au quotidien ; la plupart n'en ont même jamais porté un de leur vie !

Il se peut même que le port du sarrau soit contre-indiqué dans certains cas, plus particulièrement en médecine (cruelle ironie !), où l'on a remarqué chez quelques patients une hausse marquée de la tension artérielle à la simple vue d'un sarrau blanc. On appelle ce phénomène l'effet « blouse blanche », bien qu'il soit aussi possible que cette légère hypertension soit en partie due à l'anxiété ressentie par le patient mal à l'aise de se retrouver dans un cabinet médical. Plus grave et potentiellement plus dangereuse est la découverte, dans certains hôpitaux anglais, de bacilles de *Staphylococcus aureus* sur les manches des sarraus portés par des médecins en tournée auprès de leurs patients. Pour prévenir toute forme de contamination, le National Health Service anglais a entrepris

en 2007 de bannir les sarraus des hôpitaux de Grande-Bretagne. Mais en fin de compte, il s'agissait peut-être d'une précaution inutile : une étude publiée en février 2011 dans le *Journal of Hospital Medicine* et portant sur l'efficacité de l'interdiction des sarraus dans les hôpitaux anglais n'a montré aucune différence statistique dans les niveaux de contamination entre les médecins portant des sarraus à manches longues et ceux portant des blouses à manches courtes...

Ce n'est pas que chez les adultes que l'aura du sarrau fait son effet : les enfants aussi, influencés par les stéréotypes véhiculés par les médias, y voient l'attribut suprême du scientifique. Dans une étude publiée en 1957 dans la prestigieuse revue *Science*, Margaret Mead et Rhoda Métraux ont demandé à des élèves états-unis de niveau secondaire de décrire ce qu'était pour eux un scientifique. Les chercheuses résumèrent ainsi l'image la plus saillante qui se dégage de leur analyse : « Le scientifique est un homme qui porte une blouse blanche et travaille dans un laboratoire. » Difficile, avec une telle description, de ne pas voir le sarrau comme le vêtement par excellence sans lequel il ne peut pas se faire de réelle science... au masculin seulement, de surcroît !

En 1983, le chercheur états-unien David A. Chambers publiait les résultats d'une étude similaire (menée en partie au Québec, à l'Université McGill, où le chercheur a travaillé pendant quelques années) au cours de laquelle il a demandé à 4807 enfants de la maternelle à

La grande majorité des scientifiques n'ont pas à porter de sarrau au quotidien; la plupart n'en ont même jamais porté un de leur vie

la cinquième année du primaire de dessiner un scientifique (le « Draw-A-Scientist Test »). Son but était de découvrir à partir de quel âge les principaux stéréotypes associés à la profession scientifique apparaissent dans l'imaginaire des enfants. Résultat : il semble que, déjà pour les élèves de deuxième année du primaire, un sarrau blanc habille tout scientifique qui se respecte...

Pour la majorité des gens, le sarrau blanc porté par un homme (les chercheurs sont encore majoritairement masculins dans l'esprit du public, malheureusement) en est donc venu à symboliser le travail de tous les scientifiques. Pas étonnant que la culture populaire se soit emparée de ce stéréotype, du savant fou dans son laboratoire secret jusqu'au Doc Emmett Brown, du film *Retour vers le futur*, peut-être le meilleur archétype du scientifique qui soit ! Il est toutefois dommage que ce même stéréotype soit repris par des émissions de vulgarisation scientifique, comme *Le gros laboratoire* et *Génial!* qui ont pour vocation d'améliorer la culture scientifique du public, et non de perpétuer les clichés déjà existants. Ne serait-il pas temps que l'on présente au petit écran les scientifiques tels qu'en eux-mêmes, c'est-à-dire des hommes et des femmes (de plus en plus nombreuses, heureusement) qui cherchent au quotidien à mieux comprendre les phénomènes naturels et sociaux qui nous entourent, afin d'améliorer notre compréhension de la nature et notre qualité de vie... Le tout, sans sarrau !

III PATRIMOINE

Les trésors fragiles des Sulpiciens

Ces anciens seigneurs de l'île de Montréal ont accumulé en près de 400 ans des bijoux dont l'avenir reste mal assuré

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

Malgré l'intérêt évident que revêt son œuvre, Arthur Guindon demeure à peu près inconnu. Même les spécialistes des arts visuels ignorent, en règle générale, son œuvre étrange, pétrie de fantastique, mélange sombre de visions héritées d'une culture chrétienne conjugée à des visions d'un monde autochtone fabulé. Quelques-uns des rares tableaux de cet autodidacte, en particulier son *Génie du Lac des Deux-Montagnes*, peint vers 1920, n'est pas sans faire penser quelque peu à des œuvres de Jérôme Bosch. Guindon valse avec la mort et ses brouillards, comme dans une gravure intitulée *Le bain des squelettes*.

Né à Saint-Polycarpe en 1864, très tôt atteint par la surdité, Arthur Guindon est envoyé, huit mois après le décès de son père, au séminaire de Montréal. On doit faire en sorte de trouver, pour en faire un curé, une poignée de dollars auprès d'un parent éloigné. Sa formation religieuse le conduit à séjourner en France chez les Sulpiciens. Qu'a-t-il pu voir là-bas en matière de peinture et d'art pour parvenir à se former ?

Fasciné par l'épopée de la Nouvelle-France, Guindon va beaucoup se documenter sur cet univers qu'il meuble de ses fantasmes. Chez les religieux, on va d'abord hésiter à accepter ce fils de rien ou de si peu. Pauvreté et surdité invitent à le rejeter. Mais ses qualités personnelles, juge-t-on, sont propres à supplanter les réticences. Ce colosse d'homme s'avère éloquent. Il écrit avec aplomb et professe de la même manière. Sans compter qu'il dessine avec passion, animé par cet intérêt pour l'histoire et l'ethnologie des Premières Nations.

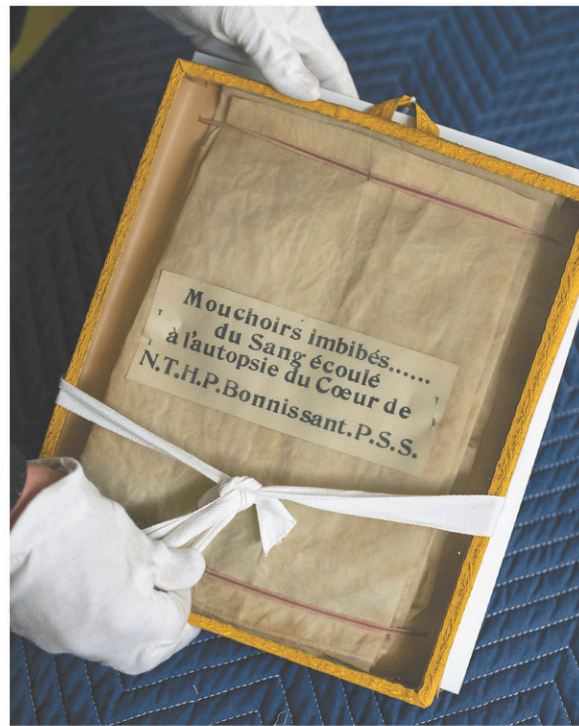
Quelques-unes des scènes fantastiques et oniriques de Guindon, rarement exposées, très peu connues, sont au nombre des biens accumulés dans des cellules de prêtres abandonnées du séminaire de Montréal. Toiles, gravures, collections de monnaie, mobiliers, prière-Dieu, instruments scientifiques, collections d'histoire naturelle : plus de 10 000 objets ont été rassemblés dans ces petites pièces qui se suivent le long d'un corridor sans fin. De ce nombre, après un tri difficile, moins de 3000 ont été conservés. Qu'en fera-t-on ?

En 1907, au temps où l'on achève la construction de la superbe chapelle du séminaire, les stalles en bois sculpté disposées de part et d'autre de la grande nef accueillent les fesses de 350 prêtres. Aujourd'hui, un peu plus d'un siècle plus tard, ils ne sont plus qu'une vingtaine à hanter de longs corridors plus que jamais pétris de silence.

De vieux os

Dans les chambres étroites de ces fils de Dieu, du moins avant les réformes de Vatican II, on pouvait posséder des autels particuliers voués à célébrer les Cieux. Chaque prêtre possédait une relique, un fragile fragment d'os inséré dans une tablette de pierre. Ces reliques, dûment répertoriées, emballées dans un papier de soie et entourées d'un mince fil rouge, que doit-on en faire aujourd'hui ? En attendant qu'on en décide, elles ont été accumulées, pélemêle, dans une boîte de bois. On éprouve, devant elle, un sentiment étrange qu'accentue ensuite la vue d'un mouchoir ensanglanté, souvenir macabre de l'autopsie de Mathurin-Clair Bonnissant, un prêtre sulpicien pour lequel on montrera une dévotion.

Historien de l'art formé à l'école du Louvre, Jean Rey-Regazzi s'est consacré, ces dernières années, à inventorier, à protéger et à valoriser la montagne d'objets laissés par les Sulpiciens. Il explique que M^{gr} Bourget, sorte de pape du XIX^e siècle canadien,



vouait une fascination à saint Zénon. « Du haut de son statut de cardinal, il a fait rapatrier de Rome les restes de saint Zénon et de ses multiples compagnons. » De cette passion religieuse du prélat demeurent des encadrements improbables où des restes humains sont présentés tantôt enrubannés, tantôt brodés, dorés, colorés. Que faire de tout cela ? Jean Rey-Regazzi se le demande encore, sachant que « disposer de ces collections d'une manière ou d'une autre pose des questions importantes : on ne peut pas

faire ce que bon nous semble avec des restes humains ».

Les Sulpiciens, longtemps dominés par la portion de ceux d'entre eux nés en France, furent les seigneurs de Montréal. L'île, toute l'île, leur appartenait. Au nombre des trésors inusités que cette condition particulière leur permit d'acquérir, on trouve une rare borne seigneuriale.

Quelques-unes de ces anciennes chambres de prêtre abritent désormais une collection de matériel voué à l'enseignement dans les collèges. Des len-

tilles Petzval, des lanternes de bosq, une lentille de Fresnel, des verres polis, montés sur crémaillère. Du matériel de physique et de chimie, des cages de Faraday, des colonnes de verre, des cylindres gradués, des roues dentelées, des anneaux astronomiques, des quadrants, des goniomètres, des galvanomètres. Parfois, il s'avère impossible de connaître les fonctions exactes de ces instruments d'autrefois. Dans un coin, par exemple, gît un gros appareil complexe dont le fonctionnement vraisemblable s'appuie sur l'existence d'une imposante colonne de mercure hautement toxique. « Celui-là, dit Jean Rey-Regazzi, il faut s'en débarrasser. »

Plus loin, dans une armoire de bois, à l'abri des poussières comme des regards, des carcasses de crabe, des étoiles de mer et, surtout, des centaines de coquillages montés sur cartons forts, portant tous leur nom écrit à la plume, d'une écriture soignée qui trahit l'époque où ces mollusques ont été trouvés. Non loin, des oiseaux naturalisés, montés dans des poses qui se veulent naturelles mais qui donnent à leur maintien une allure plutôt inquiétante.

Trône parmi tous ces objets un sextant, dont l'année de fabrication, gravée, bien visible, indique qu'il date de 1631, soit bien peu de temps après la fondation de Montréal. On se prend à rêver : cet objet, nécessaire aux marins, a pu en conduire jusque sur l'île de Montréal.

Peinture

Subjugués par l'impression que laissent en nous les œuvres d'Arthur Guindon, on en oublie presque l'imposante collection d'art des Sulpiciens. Au-delà des productions religieuses communes et plus ou moins abimées, statues de plâtre ou de bouleau, chemins de croix, reproductions de la tête de Jean-Jacques Olier, le fondateur des Sulpiciens, et quelques croûtes touchantes, comme ce portrait naïf et coloré du cardinal Léger, on trouve çà et là des trésors étonnants. Par exemple, une toile qui provient vraisemblablement des ateliers parisiens de Charles Le Brun, peintre préféré de Louis XIV.

Comment diable le portrait d'un banquier français, réalisé par Henri Gervex, s'est-il retrouvé à Montréal, entre les mains d'un Sulpicien ? « Lorsque j'ai contacté les experts de l'œuvre de Gervex, ils savaient que le tableau existait, mais ignoraient qu'il se trouvait à Montréal », explique Jean Rey-Regazzi, encore amusé par cette découverte.

On trouve aussi des toiles et des gravures d'Adrien Hébert. Un magnifique Marc-Aurèle Fortin. Le portrait d'un jeune garçon en chemise verte exécuté par Edouard Gebhardt. Une œuvre de Paul-Émile Borduas, peinte à la manière de Fra Angelico. Et puis, au bout d'un corridor, difficile de passer à côté d'une œuvre immense de Jordi Bonnet. On en passe. On en oublie.

Que signaler encore ? Des dizaines de calices, de croix, d'horloges aux mécanismes fragiles, des crosses pour des cérémonies, des processions, des pièces de monnaie anciennes, certaines laissées par un prêtre, Alfred Morin, lequel fit des fouilles archéologiques à Jérusalem puis passa une partie de sa vie au Panama.

C'est sans parler du mobilier. Là, dans un coin, quelques pièces constituent de rares témoins des travaux d'ébénisteries réalisés, dans les années 1930 et 1940, à l'École du meuble de Montréal. Parmi les meubles plus anciens, des fauteuils Louis XV, réputés avoir fait partie du mobilier de M^{gr} de Pontbriand, au temps où celui-ci fuyait l'invasion de Québec pour se réfugier à Montréal, où il mourut en juin 1760.

La vaste coquille de la foi qui abritait les Sulpiciens s'est effritée irrésistiblement. Qu'advient-il de tous ces biens qui appartiennent toujours à l'univers religieux ? Rien n'est encore assuré pour l'avenir.

En haut : un sextant fabriqué en 1631. À gauche : des coquillages montés sur cartons forts. À droite : un mouchoir lié à l'autopsie d'un prêtre sulpicien.

PHOTOS JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jarvis de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.